

LA LETTRE COMMUNALE

marsat

NUMÉRO 17 - AVRIL 2025

"Une commune vivante, ouverte, solidaire et respectueuse de son milieu naturel et de ses habitants."



Mairie de Marsat
10 rue du Coudet 63200 Marsat
04.73.64.59.00 contact@marsat.fr
www.marsat.fr

INAUGURATION de la salle polyvalente Jacques Prévert et de la Fresque de Rino

La salle polyvalente baptisée Salle Jacques Prévert et la fresque réalisée par Rino ont été inaugurées le samedi 15 février 2025, en présence de Madame la Sous-Préfète Pascale RODRIGO, Madame la Députée Christine PIRÉS-BEAUNE, Messieurs les Maires de Volvic, Saint Laure, Pessat-Villeneuve et Ménérol, Mesdames et Messieurs les adjoint.e.s et conseiller.e.s Municipaux de commune voisines et de Marsat, l'artiste Rino, les Présidents d'association et les Marsadaires.

La rénovation de la salle polyvalente a été réfléchi et travaillée avec tous les acteurs (associations, école, centre de loisirs et les bénévoles de la bibliothèque) qui utilisent la salle au quotidien. Ils ont été consultés par le maître d'œuvre et l'équipe municipale en amont et tout au long du chantier afin de prendre en compte leurs différents besoins.

Cette rénovation s'inscrit également sur le plan énergétique, l'État ayant participé à hauteur de 80% de subventions au titre du Fonds Vert.



La salle polyvalente, tout juste rénovée, a donc pris le nom de Jacques Prévert et, avec l'accord de ses ayants droits, la commune a souhaité apposer sa signature, dynamique et étoilée, sur la devanture de la salle.

Dans le cadre d'un projet pédagogique mené par le centre de loisirs de Marsat, en partenariat avec la commune, les enfants ont réalisé sept fleurs inspirées des « Éphémérides » de Jacques Prévert pour représenter les sept jours de la semaine. Ces fleurs viennent ainsi orner la salle.

Cette cérémonie s'est poursuivie avec trois concerts gratuits proposés par La Puce à l'oreille, dans le cadre du festival Arts en Territoire, avec Oscar Les Vacances, La Meute et Li'Noo. Merci à tous les participants pour leur présence.



Non au brûlage des déchets végétaux

L'entretien du jardin pour un particulier génère en moyenne 160 kg de déchets verts par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes par an, bien que cette pratique soit dangereuse et interdite depuis de nombreuses années.

Brûler ses déchets verts est dangereux pour la santé avec une production de particules fines dans l'air qui transportent des composés cancérigènes. 50 kg de végétaux brûlés génèrent autant de particules fines qu'un trajet de 13 000 km en voiture diesel récente.

Le brûlage peut engendrer de nombreuses conséquences : des risques d'incendie, des troubles du voisinage, une dégradation de la qualité de l'air et du gaspillage.

Dans le Puy-de-Dôme, l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise l'interdiction permanente du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux et non végétaux des particuliers. Cette pratique est passible d'une contravention de 750 euros.

Des ressources...

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en **amendement de qualité pour vos plantes.**



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés constituent un **excellent paillis pour le jardin et le potager.** Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.



LA DÉCHÈTERIE

Vos végétaux seront valorisés en broyat ou compost, en vue d'un retour à la terre.



Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Depuis 2021, le conseil municipal se réunit dans le courant du mois de janvier pour débattre et discuter des priorités des évolutions de la situation financière de la commune. Ce Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) est soutenu à partir d'un rapport (Rapport d'Orientation Budgétaire ou R.O.B.) que vous pouvez retrouver sur le site de la commune de Marsat. Ce débat constitue une étape importante dans la préparation du budget communal de l'année et avec l'objectif de renforcer la démocratie participative.

Vous pouvez, aussi, nous adresser vos suggestions, questions ou commentaires via la rubrique suggestion du site internet en indiquant le sujet « Mairie, finances ». Tous vos retours feront l'objet d'une attention particulière et si nécessaire d'une réponse ou d'une explication.

CMJ, un succès pour les danseuses

Le samedi 22 février 2025, les danseuses du CMJ ont proposé aux Marsadaires un nouveau spectacle de danse, accompagnées de Pauline et Morgane qui mettent en oeuvre les chorégraphies chaque dimanche dans le cadre du CMJ. Le spectacle a été un vif succès, contribuant au vivre ensemble à Marsat. Merci à toutes pour ce bon moment !



Préservons notre cadre de vie

De récentes dégradations ont été constatées dans les toilettes publiques, sur le city-stade et la salle Jacques Prévert, au cœur de notre commune. Ces installations, mises à disposition pour le bien-être de tous, ont subi des actes de vandalisme qui nuisent à leur bon fonctionnement et à leur accessibilité.

Nous vous rappelons que ces équipements publics appartiennent à tous les Marsadaires et que leur entretien représente un coût pour la collectivité. Nous faisons appel à votre vigilance et vous invitons à signaler tout comportement suspect à la Mairie.

Site internet de Marsat : Tout y est !

Marsat.fr est le site de la commune sur lequel vous trouverez toutes les actualités, les événements à venir, les coordonnées des associations, mais aussi l'ensemble des informations relatives à vos démarches, au budget de la commune, à l'environnement, la circulation...

Bref, tout ce dont vous avez besoin pour tout connaître de la vie de notre village !



Le repas des aînés

Le repas des aînés s'est déroulé le dimanche 26 janvier 2025, à la salle Jacques Prévert. L'occasion pour les invités de se retrouver pour partager un repas et un moment de convivialité animé par les membres du CCAS de Marsat, le chanteur Paul Courriou et les danseuses du Conseil Municipal des Jeunes.

90 personnes ont répondu présent.e.s à l'invitation de la commune. 58 repas ont également été livrés le 1er février 2025 par le CCAS et le CMJ aux personnes n'ayant pas pu se déplacer.

Merci aux membres du CCAS, aux petites danseuses et aux marsadaires !



Information urbanisme

La maison située rue des Cascades dites « Maison Debas » est un bien immobilier privé. Il n'appartient pas à la commune. Des projets immobiliers ont été annoncés par les propriétaires. Pour l'information de tous, la commune a sollicité les propriétaires de ce bien afin de leur signifier l'obligation de mise en sécurité du bâtiment.